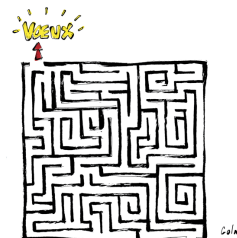


MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2024

Conseils, suivis, infos : connaître ses droits pour les défendre et résister !

- Comment fonctionne l'algorithme du mouvement ?
- Les nominations d'office : comment les éviter, quels recours ?
- Quels sont les éléments qui constituent le barème ?
- Quels sont les différents types de postes proposés au mouvement ?
- Les priorités (RQTH, mesure de carte scolaire, profilage) ?
- Qu'est-ce qu'un poste à profil, un poste avec servitude ?
- et toutes vos questions...



VOUS ÊTES ICI ?

LE SYNDICAT, FIL D'ARIANE DE VOTRE MUTATION

RIS/Permanences

Le mouvement départemental étant une véritable usine à gaz : vœux groupes assimilés/autres, vœux simples, vœux MOB ...) Le SNUDIFO33 est à votre disposition avant et pendant la période de saisie des vœux, pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement, vérifier vos vœux...

Venez rencontrer vos délégués FO :

à l'Union départementale Force Ouvrière de BORDEAUX

(17 quai de la Monnaie – Tram C/D – Arrêt St Michel).

- ⇒ **Mercredi 3 avril 10h-15h (Réunion d'infos Spéciale mouvement)**
- ⇒ **Lundi 8 avril 16h30-18h30 (Permanence physique et téléphonique)**
- ⇒ **Mardi 9 avril 16h30-18h30 (Permanence physique et téléphonique)**
- ⇒ **Mercredi 10 avril 10h-15h (Réunion d'infos Spéciale mouvement)**
- ⇒ **Judi 11 avril 16h30-18h30 (Permanence physique et téléphonique)**
- ⇒ **Vendredi 12 avril 16h30-18h30 (Permanence physique et téléphonique)**

Saisie des vœux
du 9 au 21 avril

MODALITES DE PARTICIPATION :

Si vous êtes en classe ou en animations pédagogiques au moment de la réunion : il vous suffit d'envoyer à votre IEN le courrier type, minimum 48h avant la date de la réunion depuis votre boîte professionnelle (...@ac-bordeaux.fr), avec un formulaire de demande d'autorisation d'absence (*dans motif renseigner : réunion d'information syndicale SNUDI FO 33*) Il s'agit d'une autorisation d'absence de droit rémunérée ! Aucune perte de salaire !

Si vous êtes en congé ou en disponibilité... : vous venez librement sur votre temps personnel. Nul besoin de prévenir la hiérarchie.

Dans les deux cas : nous vous invitons à nous prévenir de votre participation en envoyant un mail à snudifo33@yahoo.fr ou en flashant le QR code afin de prévoir le pot fraternel en conséquence !

Courrier type IEN pour participation à une RIS

Nom Prénom
École
Date

Objet : droit à l'information syndicale pendant le temps de travail : décret n° 82-447 du 28 mai 1982 - circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014.
Monsieur /Madame l'Inspecteur (trice),

1 (si RIS sur les 108h : anim peda, etc)

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale pendant le temps de travail, j'assisterai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 33, le (précisez la date de l'animation pédagogique) à l'UD FO de Bordeaux de (précisez l'horaire 9h-12h / 11h30-14h30 / 13h30-16h30 / 16h30-19h30) en lieu et place de l'animation pédagogique (précisez l'intitulé) organisée le même jour.

2 (si RIS sur temps de classe)

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale pendant le temps de travail, j'assisterai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 33, le (précisez la date de la RIS) à l'UD FO de Bordeaux de (précisez l'horaire 9h-12h, 13h30-16h30) en lieu et place de mon service



UTILISEZ CE DROIT : L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire. Pour les professeurs des écoles 9h/an (soit 3h sur temps de classe et 6h sur les 108h).
Votre demi-journée d'information syndicale est rémunérée, aucune perte de salaire.